18e FORUM du CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

26 et 27 septembre 2019

TABLE RONDE

COLLECTE SEPAREE COMPOSTAGE DOMESTIQUE COLLECTE DES GROS PRODUCTEURS

RETOUR D'EXPERIENCE DE DIJON METROPOLE





SOMMAIRE:

Introduction : Présentation de Dijon métropole

- 1 Le Pôle collecte et traitement
- 2 Le compostage individuel
- 3 Le compostage partagé
- 4 La collecte des déchets verts sur abonnement
- 5 La collecte des sapins
- 6 La collecte des biodéchets des gros producteurs
- 7 Demain une unité de méthanisation



Introduction: Présentation de Dijon métropole



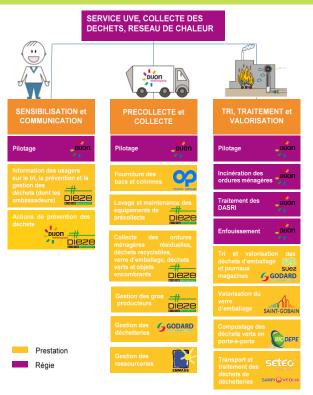




- Oqui s'étendent sur une superficie de 240 km²
- osur un territoire mixte avec un taux d'habitat vertical de 73 %
- ○258 000 habitants dont 159 000 pour Dijon, ville centre
- → +5 822 habitants, entre 2011 et 2016 (sur un total en Côte d'Or de + 6368).
- Oun budget primitif de 322 millions d'euros
- Oun taux de TEOM harmonisé depuis 2015 fixé à 6.4%



1 le Pôle Collecte et Traitement en quelques chiffres :



5 déchetteries

Réservées aux particuliers : 495 000 visiteurs 36 000 tonnes :

- ■60% valorisation matière, réemploi
- ■11 % valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique



Gérée en régie 140 000 T 2 lignes de 9T /h 45 GWh d'électricité produite grâce au GTA

62 GWh thermiques valorisés sur le Réseau

Un réseau de chaleur



360 GWh vendus 120 Km à horizon 2023

Le centre de tri des déchets recyclables

25 500 tonnes reçues dont 15 100 de la métropole

Retenu par CITEO pour ECT







1 le Pôle Collecte et Traitement en quelques chiffres :

La collecte:

- ≻46 véhicules mis à disposition du prestataire≻90 0000 tonnes collectées /an
- ➤ Collecte majoritairement en porte à porte pour les Om et les Dr
- **Collecte du verre en PAV depuis juillet 2018** → Collecte du verre en PAV depuis juillet 2018
- > 7 Ambassadeurs





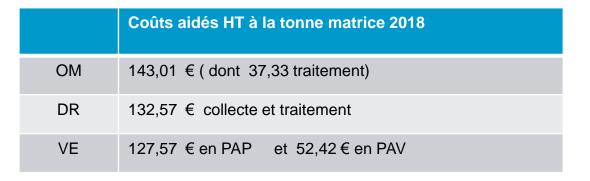


>Collecte des biodéchets de GP en test











1 le Pôle Collecte et Traitement en quelques chiffres :

La prévention des déchets :



- Lauréat du 2ème appel à projet territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »
- ➤ Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME BFC (2017 2019)
 - ✓ Engament de réduire de 10% les Déchets ménagers assimilés entre 2010 et 2020
 - ✓ Atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% en 2020
 - ✓ Mise en place de 3 actions d'Ecologie Industrielle Territoriale Soit 41 actions





Evolution des DMA (sans gravats) (kg/an/hab)











2)Le compostage individuel

Le dispositif:

- ✓ Fin 2000 une opération de promotion du compostage dénommée 'Composter, c'est facile'
- ✓ Convention de mise à disposition d'un composteur et d'un bio-seau :
 - √15 € pour un composteur de 400 litres en bois et son bio-seau
 - √20 € pour un composteur de 570 litres en bois et son bio-seau
 - √2,60 € par bio-seau supplémentaire
- ✓ Le composteur appartient à la métropole pendant les trois premières années de mise à disposition auprès de l'usager. Passé ce délai, le composteur devient la propriété de l'usager, sans restitution du montant de la caution.
- Fournisseur: Fabrique des gavottes (39) prix unitaire: 42 € ht le 400 l et 50 € ht le 570 l
- ✓ Distribution des composteurs confiée à Envie BOURGOGNE

Le bilan:

- √Fin 2018 : 11 531 composteurs distribués aux usagers, écoles et associations (+472 en 2018)
- ✓On estime que 27% des foyers en habitat individuel sont équipés
- ✓On estime que près de 800 tonnes de déchets fermentescibles sont ainsi valorisés
- ✓ Depuis 2017, l'association Arborescence est mandatée pour des initiations d'une heure au compostage afin d'expliquer ,via une placette pédagogique, les bons gestes aux habitants (73 personnes sensibilisées en 2018)
- Sur 2018 44 000 € TTC (composteur et distribution) + 15 000 € moyens humains en interne







3)Compostage partagé

Le dispositif:

✓ De 2013 à 2014 : 15 sites pilotes ont été accompagnés (habitat social, résidence privée, site interentreprises, jardins familiaux...), cette phase test a permis de définir une méthodologie

✓ Déploiement à partir d'avril 2015 avec un objectif initial de 120 sites en 2020.

✓ Le dispositif proposé comprend :

- ➤ la fourniture du matériel nécessaire au compostage partagé : composteurs et bio-seaux,
- ➤ la fourniture des supports de communication (affiches, signalétique sur les composteurs, panneau du site, guides...),
- ➤ la formation des référents de site (2 demi-journées), et pour les sites de quartier des guides composteurs (2.5 jours)
- >le suivi et l'accompagnement technique du site,
- ▶et l'accompagnement à l'approvisionnement de la placette en structurant (déchets secs, broyat, feuilles mortes...).

✓ Le coût du dispositif est établi en fonction du nombre de logements de la résidence :

1 00 € < 26 foyers ; 200 € de 26 à 50 foyers et 300 € > 51 foyers

✓Fournisseur 1040 I : Fabrique des Gavottes (39) prix unitaire : 190€ ht *3 = 570€ ht

✓ Fournisseur 4.8m ³: Alfacy (21) prix unitaire: 395€ ht *4 = 1580€ ht







Site de compostage de quartier

3) Compostage partagé

✓ Les différentes phases :

- 1) Validation de la faisabilité par la métropole via une fiche de renseignement et la signature d'une convention (et services communaux pour site de quartier)
- 2) Diagnostic par les maitres composteurs d'ALFACY avec tous les partenaires engagés : référents de site, futurs usagers volontaires, bailleurs, syndic ou représentants du conseil syndical... Ce point permet d'informer l'ensemble des partenaires de leur implication réciproque, vérifier ou compléter les informations de la fiche de renseignements et valider la faisabilité humaine et technique du projet.

la taille et la praticité de l'emplacement, un nombre d'habitants "référents" suffisants (au minimum 2), et une date prévisionnelle de mise en place.

- 3) La mise en place du site (ALFACY et les ambassadeurs): lors de l'installation participative de la placette (bacs et signalétique), des démonstrations pédagogiques, la distribution des bio-seaux, la signature d'une charte d'engagement par les habitants volontaires, un pot "0 déchet"... Cette inauguration "participative" est l'occasion de créer l'évènement, d'informer et de mobiliser largement les usagers potentiels, tout en référençant "les usagers volontaires".
- 4) L'accompagnement technique par les maîtres composteurs d'Alfacy :

2 ans (10 visites techniques) pour les sites privés (résidences, entreprises, jardins partagés...)
3 ans pour les sites de quartier ouverts aux habitants (12 visites techniques)
Présence des ambassadeurs 1 fois par an pour préparer la transition

5) Le suivi des ambassadeurs du tri et de la prévention : une à deux visites par an selon l'autonomie des sites

Pour 7 sites de compostage de quartier les ambassadeurs du tri viennent en appui de la structure qui coordonne le

site lors des transferts qui sont organisés toutes les 3 à 4 semaines



3) Compostage partagé

Les outils de communication :















3) Compostage partagé

Le bilan:

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de sites de	_	1.4	22	27	52	65
compostage partagé	3	14	23	37	33	05

√Gisement détourné estimé : 66 tonnes par an

- > 433 kg par an par site (issus des pesées lors de l'expérimentation (8.33 kg/semaine))
- ➤8 tonnes par an sur 5 sites de quartier en centre ville de Dijon où les transferts se font toutes les 3 semaines
- √ Communication en cours pour déployer le dispositif
- ✓ Création d'un réseau de référents et de guides composteurs :
 - >65 guides composteurs et 146 référents
 - >2 rencontres par an

✓ Difficultés rencontrées :

- ➤approvisionnement en structurant : en cours de résolution
- ➤ trop d'apports dans les sites de quartier : limitation de l'accès ?
- ✓ Moyens financiers 2018 : 76 000 € TTC
- ✓ Moyens humains 2018: 117 000€ TTC (ambassadeurs +interne)







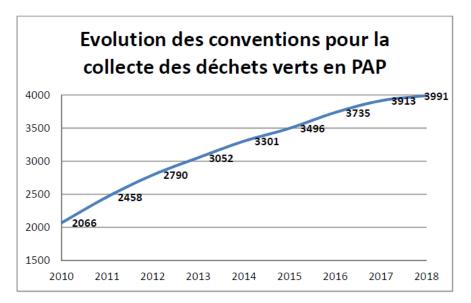
4) Collecte des déchets verts sur abonnement

Le dispositif:

- ✓ Mise en place en 2009 afin de détourner ce flux de l'UVE
- ✓ Convention de mise à disposition d'un bac de 240 litres et collecte sur 37 semaines (fin mars à mi décembre)
- ✓ Abonnement calculé sur coût réel de la collecte et du traitement
- √50€ pour les 37 semaines en 2019

Le bilan:

- √3991 Conventions
- √1 508 tonnes







5) Collecte des sapins

Le dispositif:

✓ En 2012 et 2013 collecte en points d'apports dans les communes volontaires , broyage sur place

✓ Depuis 2014 collecte en porte à porte, les sapins sont ensuite broyés et réutilisés en paillage par les services techniques des communes

Le bilan:

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnages de sapins collectés	5	9,5	28	38,6	69,7	68,10	83,12

COLLECTE DES SAPINS EN PORTE-À-PORTE DANS LES 24 COMMUNES DE DIJON MÉTROPOLE

√Moyens financiers 2018 : 26 000 € TTC

√Moyens humains 2018: 3 000€ TTC (interne)



6) La collecte des biodéchets des gros producteurs

Le dispositif:

- ✓ Expérimentation auprès de 30 contrats RSGP volontaires
- ✓ Biodéchets concernés : épluchures de fruits et légumes , déchets de cuisine et de table , de boulangerie, fleurs fanées...
- √Collecte effectuée en C2 (au choix parmi 3 jours)
- ✓ Moyens mis à disposition par la collectivité :
 - ➤ Bac dédié à couvercle marron
 - ➤ Dotation de sacs ok compost (uniquement la 1ère année)
 - >Formation du personnel de cuisine





Le bilan:

- √En 2018 : 162 tonnes collectées
- ✓ Perspectives : étendre à d'autres contrats Redevance Spéciale Gros Producteurs
- ✓ Une future étude concernant les particuliers dans le cadre du prochain marché de collecte





Bilan global tonnages de biodéchets valorisés

PRESTATIONS:	Tonnages	
Compostage individuel	800 T	Valorisation in situ
Compostage partagé	66 T	Valorisation in situ
Collecte des déchets verts	1 508 T	Unité de compostage privée
Collecte des sapins	83 T	Services techniques municipaux
Collecte des biodéchets	162 T	Unité de compostage privée
SOUS TOTAL	2 619 T	
Apports déchets verts en déchetteries	9 038 T	Unité de compostage privée Formation jardinage au naturel 2* /an
TOTAL	11 657 T	



7) Demain : une unité de méthanisation

DIJON Métropole souhaite se doter d'un nouveau centre de traitement territorial des déchets urbains, agricoles, déchets verts et boues de STEP qui utilisera la technique de la méthanisation avec injection du gaz purifié (biométhane) dans le réseau de gaz naturel.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui promeut et encourage le développement des centres de méthanisation et la valorisation énergétique des déchets organiques. La même loi promeut la participation des collectivités territoriales au capital de société ayant pour objet la production d'énergie renouvelable.

En cours consultation pour :

- ✓ création d'une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique) entre la métropole, des industriels maitrisant la technologie et des producteurs de déchets
- ✓ une délégation de service public sous forme de concession de travaux pour la réalisation et l'exploitation du centre de méthanisation

La métropole participera au capital de la société à hauteur de 34 % et percevra des redevances ainsi que des intéressements en fonction de la quantité de biogaz injecté

Planning envisagé : négociations jusqu'à fin 2019 ; site opérationnel en 2022

Gisement attendu 40 000 T dont 20 000T de boues et graisses de la STEP





Merci de votre attention

+ d'infos:

✓ Valérie MAZZELLA

Responsable du service Collecte Tri et Prévention

Tél.: 03 80 76 40 84

vmazzella@metropole-dijon.fr

✓ Emilie NOURRIN

Animatrice projet territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Tél.: 03 80 76 39 69

enourrin@metropole-dijon.fr

